

**OBJET** : MISE À JOUR - Situation dans les industries membres de l'AIEM, COVID-19

**DATE** : 25 mars 2020

L'AIEM et ses membres suivent de près les directives des autorités publiques sur les mesures préventives liées à l'éclosion de la COVID-19. C'est pourquoi, à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec demandant la fermeture des entreprises non prioritaires pour les trois (3) prochaines semaines, l'AIEM souhaite informer la communauté de l'Est sur les opérations de ses membres.

Voici un état de situation :

- La maintenance et les opérations des infrastructures stratégiques de production, approvisionnement, transport et distribution d'énergie (hydroélectrique, fossiles, éolienne, biomasse, etc.) sont considérées comme des services et des activités prioritaires. Afin d'assurer un approvisionnement continu, fiable et sécuritaire, les installations de nos membres de ce secteur demeurent donc en fonction. Ce secteur inclut les raffineurs ainsi que les entreprises de transport par pipeline, de stockage et de distribution d'énergie.
- Les entreprises manufacturières membres fournissant des matières premières essentielles pour l'emballage des produits alimentaires, la fabrication de matériel médical et autres produits essentiels demeurent également en activité. Ceci concerne notamment les entreprises faisant partie de la chaîne du polyester (PET) et les entreprises fournissant des gaz industriels et médicaux.
- Le reste des entreprises membres de l'AIEM réduiront leurs opérations, en tenant compte des directives de la santé publique, comme le demande le gouvernement du Québec.

Il est également important de souligner que certaines entreprises pourraient aussi faire appel à des fournisseurs externes. Pour celles qui réduiront leurs activités, elles devront toutefois maintenir un nombre minimal d'employés pour assurer la sécurité et l'intégrité de leurs installations. Ainsi, vous continuerez à observer de l'activité sur les sites des membres de l'AIEM.

De plus, toutes les entreprises membres, qu'elles restent ouvertes ou ralentissent leurs activités, continueront d'appliquer toutes les recommandations de la santé publique pour assurer la sécurité de leur personnel et de la communauté en général.

Puisqu'il s'agit d'une situation exceptionnelle qui évolue très rapidement, les informations concernant les activités de nos membres peuvent donc changer et nous vous tiendrons informé de tout changement important. Les mesures de fermeture des activités non prioritaires sont toutefois en vigueur jusqu'au 13 avril.

Pour renseignements, vous pouvez nous joindre sur la ligne d'information au 514-645-8111 ou par courriel à [info@aiem.qc.ca](mailto:info@aiem.qc.ca)

Pour obtenir des informations sur les mesures mises en place par les autorités publiques, vous pouvez consulter les liens suivants :

[Québec - Réduction au minimum des services et activités non prioritaires](#)

[Québec - Santé publique](#)

[Canada - Santé publique](#)

*"Cet avis découle de notre engagement social envers la communauté de l'Est de Montréal. L'objectif est d'informer la population avoisinante lors d'un événement inhabituel perceptible à l'extérieur des sites industriels."*